

LEGENDE :

F : Fenêtre		Placard
PF : Porte fenêtre		Tableau électrique
FAV : Fenêtre allège vitrée		Radiateur
VR : Volet roulant		Sèche-serviette
GC : Garde corps		Soffite et faux plafond
PV : Pare vue		Poutre
EP : Eau pluviale		Eclairage extérieur
NEP : Naissance eau pluviale		
R : Réfrigérateur		
LL : Lave linge		
LV : Lave vaisselle		
C : Cuisson		
Tri : Tri sélectif		
LC : Linéaire complémentaire		
RP : Robinet de puisage		

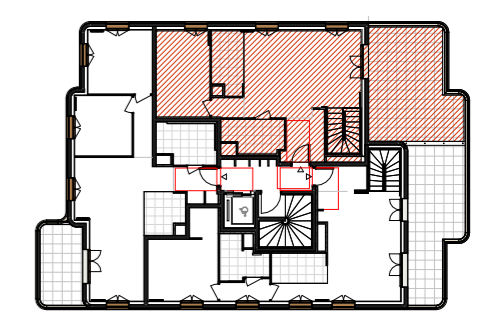


# SCCV POISSY EUROPE

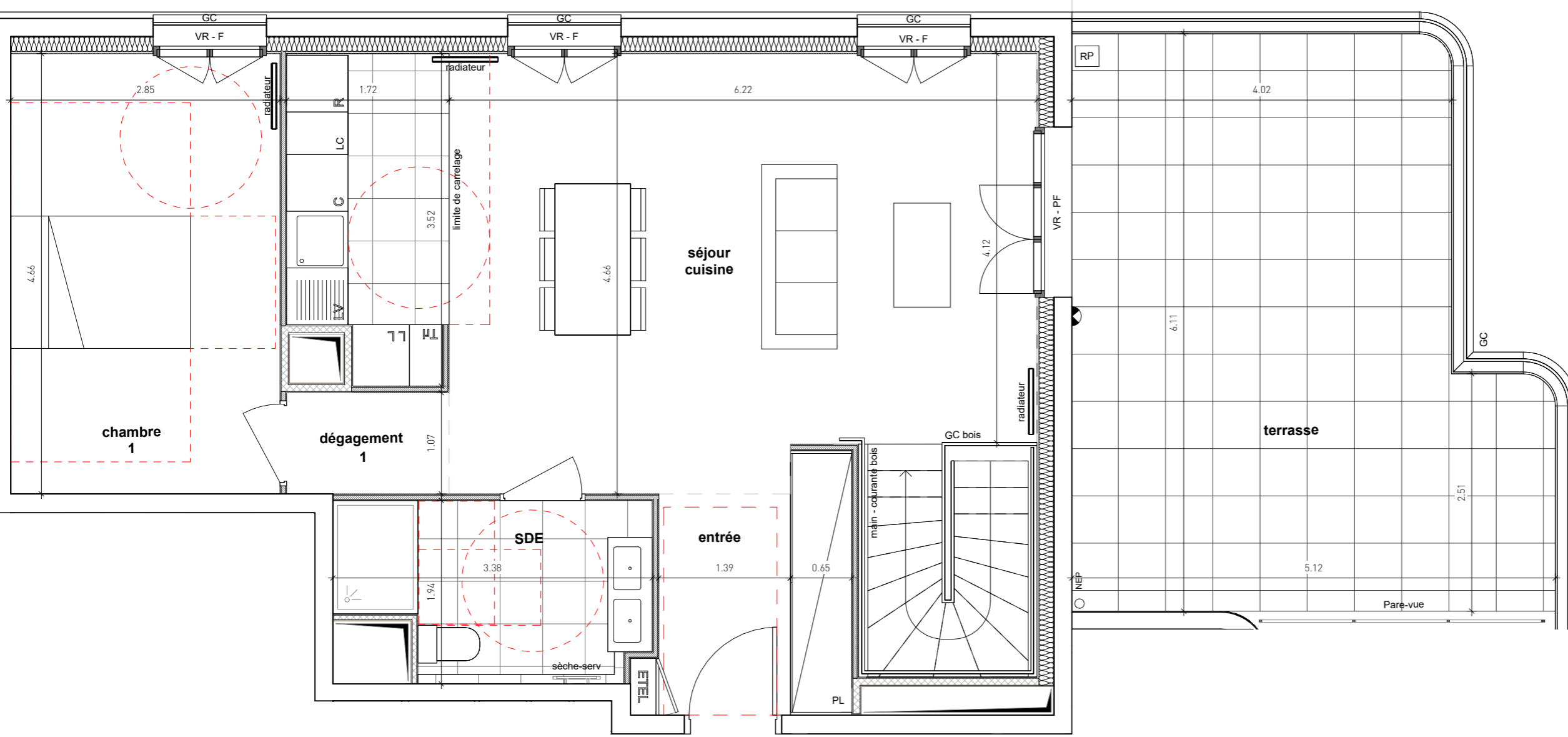


## Duplex haut

### Hall A



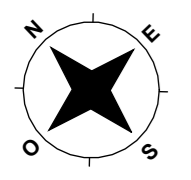
Sente Marguerite Kehren



### APPARTEMENT 5 PIECES

Logement	Bâtiment	Etage
A71	A	7ème

Séjour & cuisine	33.2 m <sup>2</sup>
Chambre1	13.3 m <sup>2</sup>
Chambre2	10.9 m <sup>2</sup>
Chambre3	10.2 m <sup>2</sup>
Chambre 4	10.1 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	5.8 m <sup>2</sup>
Entrée	5.3 m <sup>2</sup>
Dégagement 2	4.4 m <sup>2</sup>
Salle de bain	3.9 m <sup>2</sup>
Dégagement 1	1.8 m <sup>2</sup>
Toilettes	1.7 m <sup>2</sup>
<b>Surface totale habitable</b>	<b>100.5 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	27.2 m <sup>2</sup>
Balcon	5.5 m <sup>2</sup>
<b>Surface totale privative</b>	<b>133.2 m<sup>2</sup></b>



▲ A71

Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle et l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif. Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~13 cm pour les terrasses à RDC, de ~15 cm pour les balcons et de 25cm pour les terrasses et loggia étanchées.

Indice : 4

Date : 10/03/26 Echelle : 1:50

